

nent des arguments très pratiques et presque irréfutables en faveur du procédé phonique.

M. Magnan trouve qu'il est bien futile de s'occuper de l'orthographe avant que les enfants sachent lire. Lorsqu'un père et une mère envoient leur bébé de six ans à l'école primaire, franchement est-ce que ce n'est pas pour qu'on lui apprenne à lire au plus tôt? Il est inutile d'avoir des scrupules à l'égard de l'orthographe lorsqu'il s'agit d'élèves qui ne savent pas encore lire. Le bon sens demande que, comme l'a si bien dit M. l'abbé Lasfargues, le maître ou la maîtresse s'applique à rendre les élèves actifs en classe, c'est-à-dire capables de lire couramment. Pour cela prenons le chemin le plus court, suivons le procédé le plus logique. L'expérience a démontré, même en notre pays, que le procédé phonique est de beaucoup supérieur au procédé d'épellation, non seulement pour enseigner à lire rapidement, mais pour enseigner à bien lire : à prononcer correctement et à articuler convenablement. L'ancien procédé d'épellation, que l'on qualifie à tort de *méthode*, ne tient aucun compte des sons et de l'articulation. Par ce procédé, on apprend aux enfants à prononcer les lettres d'une façon en épelant, mais en lisant on les fait prononcer d'une tout autre façon. Ainsi, prenons les mots : *notre, père, parole, mouchoir*, d'après l'ancien procédé, on fait épeler, *enne-ô-nô-té-erre-é-tre-notre*. Tel qu'épelé, ce mot devrait se prononcer *nôtré*. On apprend aux petits enfants à prononcer *ô, é*, mais en lisant tout le mot, ils doivent dire *o* aigu et *e* muet : *notre*; on procède de la même manière pour les autres mots; le procédé d'épellation est absolument illogique. Si le procédé phonique n'a pas réussi dans certaines écoles, c'est que les titulaires de ces écoles ne savaient pas s'en servir, ce n'est pas un argument contre le procédé lui-même. M. Magnan rappelle que feu M. l'abbé Lagacé a

laissé un *Cours de lecture* basé sur le procédé phonique, et que ce pédagogue distingué a introduit ce procédé à l'école-annexe de l'École normale et que les résultats obtenus depuis ce temps sont excellents.

M. Ahern dit que, dans l'enseignement de la lecture anglaise, on a abandonné complètement l'épellation littérale qui, au point de vue de la prononciation des mots est absolument illogique.

Il est midi, et la séance est ajournée à 2 heures.

Le 2^e séance s'ouvre à 2 hrs P. M. — Présents : Les hons. MM. P.-B. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, et G. Ouimet, conseiller législatif; et tous les membres présents à la séance du matin.

M. le président C.-J. Magnan présente, au nom des membres de l'association, une adresse d'adieu à l'hon. G. Ouimet, ancien Surintendant de l'Instruction publique et maintenant membre du Conseil législatif. L'hon. M. Ouimet y répond en termes pathétiques qui soulèvent de vifs applaudissements.

Voici l'adresse et la réponse :

« A l'honorable M. Gédéon Ouimet, ancien Surintendant de l'Instruction publique, Commandant de l'ordre de Saint-Grégoire, Officier de l'Instruction publique de France, Conseiller législatif et membre du Conseil de l'Instruction publique de Québec.

Honorable monsieur,

Il y a vingt ans, le gouvernement de la province vous confiait le poste distingué de Surintendant de l'Instruction publique; jusque-là, vous aviez joué un rôle brillant dans la politique canadienne.

Député sous l'Union, vous avez pris part à des débats remarquables, et attaché votre nom à plusieurs questions qui sont maintenant du domaine de l'histoire. A l'époque de la Confédération,